

# LES ÉLECTIONS AU CAMEROUN

SAMUEL MACK-KIT \*

*L'auteur, responsable de l'UPC, dresse un tableau des élections au Cameroun depuis l'indépendance en insistant sur le trait majeur qui les caractérise, à savoir la fraude. Son parti appelle à la constitution d'un « Forum National Démocratique », totalement ouvert à tous et à toutes, ayant pour seul et unique but l'adoption d'un Code électoral véritablement démocratique. Sept partis ainsi que des ONG et des personnalités ont déjà rejoint le Forum.*

**L'**analyse des élections au Cameroun depuis l'indépendance, peut se présenter en trois phases ou moments, à savoir :

- Avant le parti unique : 1960-1966
- Pendant le parti unique : 1966-1992
- Depuis le retour au multipartisme : 1992

## **La situation avant le parti unique (1960-1966)**

Convaincue qu'en cas d'élections libres et transparentes sous la supervision de l'ONU comme l'Union des Populations du Cameroun (UPC) le demandait, celle-ci et les nationalistes camerounais seraient les grands vainqueurs de ces élections, la France s'y opposa de toutes ses forces et eut gain de cause, grâce au soutien de tout le camp occidental. Il n'y eut donc pas d'élections avant la proclamation de l'indépendance du Cameroun.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1960, l'indépendance du Cameroun est proclamée par le Premier ministre Ahmadou Ahidjo à qui le gouvernement français remet le pouvoir au Cameroun. Ainsi donc, avant de quitter le pays, le gouvernement français a

---

\* PRÉSIDENT DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN (UPC)

choisi ceux qui vont désormais défendre ses intérêts sur le territoire.

## **L'élection à l'Assemblée nationale du Cameroun : avril 1960**

L'élection s'est déroulée au suffrage universel direct, scrutin majoritaire à un tour. Elle a été organisée par le gouvernement du Premier ministre Ahmadou Ahidjo a qui le gouvernement français, après l'avoir nommé en 1957, a remis le pouvoir du nouvel État du Cameroun qui a recouvré son indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960.

Plusieurs partis politiques avaient participé à cette élection. Mais trois partis seulement avaient obtenu des sièges. Il s'agissait :

- de l'Union Camerounaise (UC) : 71 députés. Parti du Premier ministre Ahmadou Ahidjo ;

- de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), aile légale de ce parti, conduite alors par Théodore Mayi Matip, qui avait ainsi pris une position contraire à celle de la direction de son parti et de la majorité de celui-ci. Le groupe Mayi Matip avait obtenu 17 sièges ;

- du Parti des Démocrates Camerounais (PDC), 12 sièges. C'était le parti d'André Marie Mbida, ancien Premier ministre du Cameroun.

Cette élection devait choisir 100 députés. Mais surtout, il était entendu selon la résolution franco-américaine de l'ONU, que l'Assemblée nationale du Cameroun, issue de cette élection, serait l'unique électorat qui désignera le premier Président de la République du Cameroun.

Ainsi donc, la légitimité du premier Président de la République du nouvel État indépendant du Cameroun ne reposait pas sur le choix populaire des Camerounaises et des Camerounais, mais découlait plutôt du décret d'un gouvernement étranger, en l'occurrence, celui de la France. Il s'agit du décret du 16 avril 1957 pris en Conseil des ministres du gouvernement français et réglementant la mise en place et le fonctionnement des institutions de l'État sous tutelle du Cameroun !

Le 5 mai 1960, le Premier ministre en exercice, Ahmadou Ahidjo, fut tout naturellement élu premier Président de la République du Cameroun. Les élections du 1<sup>er</sup> avril 1960 seront les dernières au cours desquelles plusieurs partis politiques auront eu à s'affronter. En effet, pendant près de trois décennies,

une chape de plomb de parti unique va couvrir la vie politique du Cameroun.

### **Sous le parti unique (1966-1990)**

Avant le Parti unique, il n'y a, en fait, pas d'élection. Il appartient à la direction du parti, et souvent celle-ci est confondue à son président, de choisir les futurs députés. Ensuite, on demande au peuple de ratifier le choix de la direction du parti unique. Cette démarche est valable pour toutes les élections : municipales, législatives, présidentielles. Avec ce système, la fraude n'est plus d'aucune utilité puisque les futurs élus n'ont pas d'adversaires. C'est avec ce système qu'Ahmadou Ahidjo sera élu Président de la République en 1965, 1970, 1975 et 1980. De la même façon, presque aux mêmes dates, il sera aussi procédé à des « élections » à l'Assemblée nationale.

Après son élection à la Présidence de la République en 1980, Ahmadou Ahidjo a démissionné de cette fonction en novembre 1982. En application d'une disposition de la Constitution, Paul Biya, alors Premier ministre, a succédé au président Ahidjo comme Président de la République et a prêté serment le 6 novembre 1982. Il devait terminer le mandat présidentiel en cours et ce jusqu'en 1985.

Mais pour l'élection présidentielle, Paul Biya n'attendra pas 1985. Appliquant les mêmes dispositions du parti unique en matière électorale, il organisera une élection présidentielle anticipée en 1984, à la suite de laquelle, il sera bien sûr élu Président de la République.

Pour un mandat de cinq ans, l'élection présidentielle suivante devait se dérouler en 1989. Mais elle sera de nouveau anticipée et se déroulera en 1988 avec le même succès pour Paul Biya qui sera réélu. L'élection suivante, prévue pour 1993, sera aussi anticipée et se fera en 1992. Jusqu'en 1988, Paul Biya, président sortant et candidat à sa propre réélection, aura toujours été l'unique candidat selon « *les canons électoraux du parti unique* ».

Mais en 1992, il y aura plusieurs candidats à la présidence de la République parce qu'entre-temps, en 1990, malgré lui, le pouvoir a dû accepter de revenir au multipartisme.

### **Depuis le retour au multipartisme en 1992**

Depuis 1990, il y a plusieurs candidats aux élections, aux mêmes postes, mais :

- Le candidat doit être présenté par un parti politique reconnu légal par le parti au pouvoir, le RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais) ;
- Il faut payer un cautionnement ;
- Quant à l'électeur, il doit être âgé de 20 ans au moins ;
- Le Camerounais qui habite hors du triangle national est exclu des élections, aussi bien comme candidat que comme électeur.

### **Les législatives de mars 1992**

D'abord prévues pour la fin de l'année 1991, ces élections sont reportées au 16 février 1992 et ne se tiendront effectivement qu'au 1<sup>er</sup> mars 1992. En ce mois de mars 1992, la population du Cameroun est évaluée à environ 7,2 à 8 millions d'habitants.

On situe le corps électoral à près de 4 millions d'électeurs. Les élections se firent au suffrage universel direct avec un scrutin de liste à un tour.

Pour déjouer le mot d'ordre de boycott lancé par les partis d'opposition, le président Biya n'hésita pas à faire de la corruption publiquement. En effet, le 7 février 1992, Paul Biya annonça à la télévision, à tout le peuple médusé, qu'il mettait 500 millions de Francs CFA à la disposition de ceux des chefs de partis politiques qui acceptaient de participer aux élections !

Si ce n'est pas de la corruption, c'est que les mots ne veulent plus rien dire. La manœuvre eut du succès. Certains chefs de partis y succombèrent ! Le président Biya obtint ainsi la participation d'environ une trentaine de partis politiques.

Quatre listes seulement avaient obtenu des sièges à ces élections. Il s'agissait de :

- Liste RDPC : 88 sièges (Paul Biya)
- Liste UNDP : 68 sièges (Bouba Bello)
- Liste Kodock : 18 sièges (abusivement baptisée liste UPC)
- Liste MDR : 4 sièges (Dakole Daissala)

Selon le pouvoir, il fallait anticiper ces élections législatives afin de disposer d'une Assemblée Nationale non monocolor pour mieux s'attaquer à la crise économique dans laquelle le Cameroun était alors plongé.

Dans l'ensemble, le mot d'ordre de boycott des partis politiques de l'opposition, a été suivi par environ 70 % des citoyens en âge de voter, et ce malgré la corruption publique présidentielle.

Les jeunes de moins de 20 ans avaient été écartés de la consultation électorale.

Sur les 4 millions d'électeurs inscrits, selon le pouvoir, seuls 2 044 318 participèrent effectivement au scrutin, toujours selon les organisateurs. Mais, les observateurs étrangers estimèrent à près de 80 % d'abstention la fraction de ceux qui ne se rendirent pas dans les bureaux de vote.

Le secrétaire général du RDPC fut battu à Yabassi dans le département du Nkam.

Le Premier ministre, bien que non candidat dans son « fief » de Garoua, y enregistra cependant un affront non dissimulé par l'échec de ses poulains pour lesquels il avait mis le poids de son autorité dans la balance !

Enfin, le RDPC, parti au pouvoir, n'obtint point la majorité absolue, malgré les fraudes dont il se rendit coupable.

### **L'élection présidentielle du 11 octobre 1992**

Le président Biya monta un stratagème pour justifier l'anticipation de l'élection présidentielle. Des « hommes d'affaires » estimant que le Cameroun vivait dans l'incertitude et l'attentisme, ce qui n'était pas bon pour les affaires, selon eux, lui auraient demandé d'anticiper cette élection à laquelle, bien sûr, il devrait se porter candidat. Sa réélection, selon eux lui donnerait davantage d'autorité pour diriger le pays.

C'est ainsi qu'en violation flagrante de la Constitution, le 25 août 1992, Paul Biya annonce qu'il convoque le corps électoral le 11 octobre 1992 pour élire le Président de la République. Normalement cette élection était prévue pour juin 1993.

On notera que depuis le mois de mars 1992, la population n'a pas changé en volume. Il en est de même du corps électoral. Il s'agira d'un suffrage universel au scrutin uninominal à un seul tour. Plusieurs partis politiques avaient décidé de participer à cette élection.

Mais tout va se jouer au cours d'un duel qui oppose Paul Biya, président sortant, et le candidat John Fru Ndi du Social Democratic Front (SDF) qui a reçu le soutien d'autres partis, notamment l'UPC-MANIDEM que dirige le juriste Ndoh Michel ; l'UFDC (Union des Forces Démocratiques du Cameroun) présidée par Hameni Bieleu, le MDP (Mouvement Démocratique Progressiste) de Samuel Eboua ; et de personnalités comme :

- Ndeh Ntumazah, ancien Président de *One Kamerun* et ancien exilé politique à Londres, membre de l'UPC,
- Garga Haman, ancien Ministre démissionnaire du gouvernement Biya.

Le 23 octobre 1992, soit 12 jours après le scrutin, le président de la Cour Suprême proclamera les résultats, après avoir énuméré une longue liste de fraudes avérées, constatées au cours de ce processus électoral. Alors que tout le monde s'attendait à l'annulation du scrutin à cause de ces fraudes, Dipanda Mouelle, le président de la Cour Suprême, à la stupeur générale, déclarera Paul Biya élu Président de la République, parce que, dit-il, il ne disposait d'aucune possibilité juridique pour sanctionner les fraudes constatées !

Alors que la réprobation de cette situation était unanime au Cameroun, relayée par certains gouvernements étrangers, Paul Biya obtint dans les heures qui suivirent les félicitations du gouvernement français qui était pourtant de gauche !

Grâce à ces félicitations intempestives du gouvernement français, Paul Biya va réussir son coup d'État électoral. En fait, dans les urnes, John Fru Ndi avait obtenu 39 % des suffrages exprimés contre 36 % pour Paul Biya. Les 12 jours d'attente pour proclamer les résultats avaient permis à l'administration de Paul Biya de falsifier ces résultats et de les inverser purement et simplement. Pendant le même temps, Paul Biya s'assurait de la complicité bienveillante du gouvernement français pour son forfait.

28

### **Les élections législatives du 17 mai 1997**

Ces élections auraient dû se tenir au début du mois de mars 1997. Elles se tiennent donc avec deux mois de retard. Avant la fin de son mandat, l'Assemblée sortante a fait un découpage électoral sur mesure en faveur du RDPC, parti de Paul Biya.

Par ailleurs, sans aucune raison apparente, le gouvernement a décidé de revaloriser les salaires des magistrats de la Cour Suprême chargés, entre autres, de proclamer les résultats des élections. C'est ainsi que du jour au lendemain, le salaire du président de la Cour Suprême est passé de 200 000 F CFA à 1 150 000 F CFA, avec des avantages divers (eau, électricité, téléphone, etc.).

Le nombre des inscrits à ce scrutin était de 3 844 330 et celui des votants de 2 906 156, soit près d'un million d'abstentions (978 174 exactement) ! Plusieurs partis politiques ont participé à ces élections. Il y en avait 34 dont le SDF, l'UNDP, l'UDC, l'UPC, le MDR, etc.

Le RDPC à lui seul a recueilli 1 328 550 suffrages, presque la moitié des votants ! Ceci a été le résultat de multiples fraudes. C'est à ce registre de fraudes, au moins en partie, qu'il faut ranger l'acharnement du gouvernement RDPC contre l'UPC. En

effet, lors de ces élections, le gouvernement a accepté l'investiture des listes de deux UPC concurrentes (UPC-K et UPC-N) à savoir : l'UPC du gouvernement dirigée par le Ministre Kodock et l'UPC réelle dont le secrétaire général était Ndoh Michel. Pour des raisons inconnues, la candidature de Ndoh sera rejetée ! Le jour du scrutin, sur ordre des sous-préfets, on assistera soit au retrait des bulletins des bureaux de vote, soit à l'arrestation des représentants pour surveiller les opérations dans les bureaux de vote de Moukoko Priso et de Mack-Kit, autres dirigeants de l'UPC réelle, pourtant régulièrement investis !

C'est avec ces méthodes que le RDPC fera proclamer par Dipanda Mouelle, le président de la Cour Suprême, qu'il a gagné 116 sièges sur 180.

### **Les élections législatives du 30 juin 2002**

Programmées pour le 23 juin 2002, elles n'auront effectivement lieu qu'une semaine plus tard, le 30 juin 2002. Alors qu'ont votait déjà dans de nombreux bureaux de vote à travers tout le pays, ce 23 juin 2002, le Président de la République par ailleurs président en exercice du RDPC, fit arrêter les opérations de vote pour les reporter au 30 juin 2002. Il venait seulement d'être informé de la mauvaise organisation de ce scrutin, dit-il. Le nombre des inscrits avait augmenté semblait-il à 4 389 572 au lieu de 3 844 330 en 1997. Mais le nombre de votants avait diminué et se trouvait à 2 882 164 au lieu de 2 906 156 en 1997. Les abstentions s'élevaient à 1 567 108.

Comme en 1997, plusieurs partis politiques avaient pris part à ces élections. Notamment : le SDF, l'UNDP, l'UDC, l'UPC, le MDR, l'ANDP, l'UFDC, le MDP, etc. Quant au RDPC, non seulement il avait participé, mais, il s'était octroyé 1 789 712 suffrages donnant droit à 149 sièges sur 180.

Comme depuis 1992, le gouvernement RDPC, au cours de ce scrutin, s'était livré à son sport devenu favori : fraudes en tous genres ; tripatouillages et intimidations préfectorales avec la complicité de certains éléments des forces de sécurité.

### **L'élection présidentielle du 11 octobre 2004**

Comme les autres, cette élection a été organisée par le gouvernement RDPC avec ce que cela comporte comme manœuvres de fraudes. La convocation du corps électoral depuis un pays étranger alors qu'aucune situation dramatique ne l'imposait était pour le moins incongrue.

De la quarantaine de candidats, le MINAD et la Cour Suprême ne retiendront que 16 d'entre eux.

Le rejet de certaines candidatures a été pour le moins contestable et a obéi davantage à des considérations politiciennes qu'au souci de faire respecter la loi. Le déroulement de la campagne électorale a connu son lot d'anomalies habituelles.

Le 25 octobre 2004, le président de la Cour Suprême, Dipanda Mouelle, a déclaré le candidat Paul Biya vainqueur avec 70,92 % des suffrages. Ses concurrents les plus importants obtiendront : John Fru Ndi du SDF : 17,40 % ; Adamou Ndam Njoya de l'UDC, mais qui en l'occurrence était le candidat d'une coalition de plusieurs partis : 4,47 %, et Garga Haman Adji de l'ADD : 3,73 %, etc.

Les fraudes ont été tellement importantes au cours de cette élection que le Commonwealth qui y avait dépêché des observateurs a du sortir de sa réserve habituelle pour faire des recommandations à l'adresse du gouvernement et des partis politiques.

30

Mais plus important encore nous semble être le commentaire de l'ONEL (Observatoire National des Élections) organisme mis en place par le Gouvernement RDPC lui-même. Ce commentaire, accablant pour le système Biya, est contenu dans le rapport que cet organisme doit remettre au Président de la République après chaque élection.

### **Les élections municipales et législatives du 22 juillet 2007**

Le gouvernement RDPC a attendu jusqu'au dernier moment pour annoncer la tenue de ces élections dans le respect des délais légaux. Mais la tenue de ces élections se fait dans des conditions illégales et d'exclusion.

Le gouvernement a décidé de façon tout à fait arbitraire, et ce à la veille de ce double scrutin, de changer les taux de cautions financières pour pouvoir se porter candidat. Ces conditions financières excluent sans discussion aucune ceux et celles qui ne peuvent pas les remplir. Il s'agit principalement des paysans pauvres, des ouvriers, des employés, des petits fonctionnaires, bref tous les citoyens à bas revenus.

En créant de nouvelles circonscriptions législatives et municipales électorales, après convocation du corps électoral, le gouvernement RDPC s'est délibérément placé dans l'illégalité. Dans les mêmes conditions, de nouvelles unités administratives



ont été créées au niveau des arrondissements et des districts. Des voix, dont celle de l'UPC, ont fait part au gouvernement de leur stupéfaction et ont appelé en vain à l'annulation de ces nouvelles dispositions.

Plusieurs partis ont participé à ces élections.

Le RDPC, le parti du président Biya, a été déclaré vainqueur dans plusieurs municipalités.

Voici les résultats du scrutin législatif :

- RDPC : 153 sièges
- SDF : 18 sièges
- UNDP : 4 sièges
- L'UDC : 4 sièges
- MP : 1 siège

Mais, le véritable vainqueur de ce double scrutin a été l'abstention. Les électeurs ont refusé de se rendre aux urnes. Selon certains, ce taux serait de l'ordre de 80 %. Le gouvernement RDPC, quant à lui, tente de minorer le taux d'abstention, mais est obligé, vu l'ampleur du phénomène, de reconnaître tout de même son existence.

Ainsi, Marie-Claire Nnana, directrice de publication de *Cameroon Tribune*, le quotidien gouvernemental, ne dit pas autre chose lorsque, dans son éditorial du 13 août 2007, elle se pose la question suivante : « Quelle lecture faire de l'abstention relative des électeurs ? » L'adjectif « relative » ici, peut être considéré comme une litote. Mais l'aveu est bien là !

31

Les fraudes n'ont pas été absentes au rendez-vous. Deux faits l'attestent sans discussion :

- La Cour Suprême, agissant en lieu et place du Conseil Constitutionnel, a reconnu publiquement ces insuffisances en ordonnant la reprise des opérations de vote dans cinq circonscriptions électorales, remettant ainsi en jeu l'élection de 17 futurs députés, majoritairement du Parti RDPC du président Biya.

- Le deuxième fait inédit est le « Communiqué de Presse conjoint des Ambassades des Pays-Bas et des États-Unis ainsi que du Haut-Commissariat du Royaume Uni sur les élections municipales et législatives de 22 juillet 2007 au Cameroun » qui affirme : «... Toutefois, dans l'ensemble, ces élections représentent une occasion manquée pour le Cameroun - une occasion manquée pour continuer de construire la confiance publique dans le processus électoral au moment même où le Cameroun porte ses regards sur la prochaine élection. »

Depuis le retour au multipartisme, le RDPC semble s'être assigné pour mission de revenir à marches forcées vers la

situation de parti unique. Il a, depuis, élection après élection, amélioré ses capacités de fraudes.

Le tableau ci-après des résultats des élections législatives et le diagramme correspondant illustrent ce constat.

**Tableau : Élections législatives de 1992 à 2007**

Partis Politiques	1992	1997	2002	2007	Observations
RDPC	88	116	149	153	
SDF	Absent	43	22	18	
UNDP	68	13	1	4	
UDC	Absent	5	5	4	
Kodock/UPC gouvernementale	18	1	3	0	Avant l' élection de 1992, Mr. Kodock était opposant
MDR	6	1	0	0	Avant 1992, le MDR était dans l' opposition
MLJC	0	1	0	0	
MP	0	Absent	0	1	
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	

32

## La lutte contre la fraude électorale

Nous n'indiquerons que quelques éléments.

Certes, tout gouvernement, surtout dans les pays du Sud, tente de garder le pouvoir le plus longtemps possible, même parfois par des moyens contestables. Mais au Cameroun, il y a incontestablement abus ! Face à l'ampleur du phénomène de fraude, des réactions et des réflexions n'ont pas manqué de se faire.

En préparant sa participation à l'élection présidentielle d'octobre 2004 avec pour candidat le Docteur Samuel Mack-Kit, l'UPC rend publics, dès septembre 2003, les 6 préalables sans la satisfaction desquels, selon elle, la prochaine élection présidentielle ne sera pas crédible comme toutes celles qui se sont déroulées depuis 1992.

Voici les six préalables de l'UPC :

- Une Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) : plus d'élections par le MINAD, ses préfets, sous-préfets et chefs de districts, organisateurs des fraudes électorales !
- Élections au scrutin majoritaire à 2 tours : majorité absolue nécessaire pour être élu au premier tour.
- Au moins 8 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales, chacun recevant sa carte d'électeur à l'inscription même.
- Majorité civile et droit de vote à 18 ans.
- Droit pour tout Camerounais de se porter candidat à toute élection sans obligation d'être membre d'un parti politique (obligation qui viole l'article 65 de la Constitution).
- Droit de vote effectif pour les Camerounais vivant à l'étranger.

Par la suite, la classe politique dans son immense majorité, en dehors du RDPC, a repris à son compte les six préalables de l'UPC, mais n'a pas été en mesure d'en obtenir la satisfaction.

Le MINATD a rejeté 28 candidatures dont celle du Dr Mack-Kit, candidat de l'UPC à l'élection présidentielle. Les 28 recours ont été rejetés par la Cour Suprême qui a avalisé ainsi, les décisions du MINATD (Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation).

33

Bien avant ce double scrutin de juillet 2007, certaines forces, politiques ou non, sont arrivées à la conclusion qu'il nous fallait un nouveau code électoral. C'est notamment le cas

- de l'UPC qui a rédigé un projet de code électoral,
- de l'Église catholique qui en a aussi rédigé un,
- du SDF qui aurait également un projet de code électoral.

Face à toute cette réflexion pour améliorer les conditions de déroulement du processus électoral dans notre pays, le gouvernement RDPC reste sourd et muet.

Pour obliger le RDPC à sortir de sa tanière et à discuter avec l'opposition pour changer le déroulement des élections au Cameroun, l'UPC a pris une initiative dont voici la teneur :

**« POUR UN FORUM NATIONAL DÉMOCRATIQUE »**  
**Proposition de l'UPC**

Le Comité Directeur de l'Union des Populations du Cameroun (UPC), a réuni sa VIII<sup>e</sup> session ordinaire le 24 juin 2006 à Douala. Il a analysé la situation générale dans le pays, et notamment les luttes revendicatives de nombreuses couches et catégories sociales, luttes de plus en plus fréquentes et de plus en plus déterminées.

Considérant que le pouvoir actuel s'estime protégé par son code électoral totalement antidémocratique qui lui permet de se livrer à des fraudes électorales grossières et répétées ; ce code électoral et ces fraudes constantes lui assurant ainsi de rester indéfiniment au pouvoir. De ce fait, ce pouvoir ne donnera jamais vraiment satisfaction aux Camerounaises et Camerounais qui luttent contre la misère et la pauvreté, pour obtenir de meilleures conditions de vie.

Considérant qu'en conséquence, la question du changement politique profond est aujourd'hui au centre de toute démarche pour le changement quel qu'il soit.

Estime que désormais, seul le changement politique, le changement de régime politique, pourra faire démarrer un processus pour améliorer les conditions de vie de tous les jours des Camerounaises et des Camerounais dans le cadre d'une politique nouvelle.

C'est la raison pour laquelle, à la suite de sa résolution adoptée le 22 avril 2006 sur « les Élections Municipales et Législatives de 2007 »,

Le Comité Directeur de l'UPC, au nom de notre Parti, appelle à la constitution d'un « *Forum National Démocratique* », totalement ouvert à tous et à toutes, ayant pour seul et unique but l'adoption d'un Code Électoral véritablement démocratique, qui doit remplacer le mauvais code électoral actuel, ou tout autre code non démocratique qui viendrait à être préparé par le pouvoir actuel.

Le Bureau du Comité Directeur et tous ses membres pris individuellement, tous les membres du Comité Directeur et tous les upécistes ou qu'ils se trouvent doivent se lever et se mobiliser sans délai dans l'action pour la constitution du « *Forum National Démocratique* ». Notamment, le Bureau du Comité Directeur, tous les dirigeants et membres du Parti doivent immédiatement engager les consultations et échanges avec toutes les forces vives du Cameroun, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, afin d'avoir avec chacune de ces forces, des discussions approfondies afin de constituer le « *Forum National Démocratique* » qui aura pour but un nouveau Code électoral vraiment démocratique, pour que les Camerounais participent enfin à de vraies élections dans notre pays.

Douala, le 24 juin 2006

Pour le Comité Directeur de l'UPC

Titti Dingong Samuel  
Président de la Session

Awoumou Jean Arthur  
Secrétaire de la Session

Dr Samuel Mack-Kit  
Président de l'UPC

Moukokjo Priso  
Secrétaire Général de l'UPC

Depuis le 13 septembre 2007, le *Forum National Démocratique* a été lancé à Douala par 7 partis politiques dont l'UPC, des ONG et des personnalités de la société civile.

La lutte contre la fraude électorale vient de franchir une petite étape.

## **Conclusion**

Les élections au Cameroun, depuis le mandat de la SDN, en passant par la tutelle de l'ONU et depuis l'indépendance, sont caractérisées globalement par l'absence de prise en compte de la volonté du Peuple camerounais dans les problèmes qui le concernent au premier chef et pour lesquels on prétend avoir recueilli son opinion.

Mais il ne pouvait en être autrement. Avant l'indépendance, il s'agissait d'étrangers dont l'objectif était de satisfaire leurs intérêts à partir de notre pays.

Depuis l'indépendance, les Camerounais qui sont au pouvoir sont héritiers des étrangers d'hier. Ils ne sont pas à leur place. Ceux qui gouvernent actuellement ne sont pas ceux qui devraient gouverner. Leurs actions le prouvent amplement. Ils se comportent comme des mercenaires en pays étranger. Ils n'ont donc aucun intérêt pour des élections crédibles.

Il appartient au peuple camerounais de se donner les moyens pour imposer la crédibilité des élections dans notre pays, c'est-à-dire d'imposer le respect de sa volonté, chaque fois qu'il l'exprime.

Douala, le 10 novembre 2007

## **Bibliographie sommaire**

- Guernier Eugène, *Encyclopédie de l'Afrique française : Cameroun - Togo*, Edité par le Haut Commissariat de la République Française au Cameroun, 1951
- Le Vine Victor, *Le Cameroun*, 2 tomes, Éditeur Nouveaux Horizons, 1970
- Moukovo Priso, *Kamerun/Cameroun : La transition dans l'impasse*, L'Harmattan, 1993
- Mveng Engelbert, *Histoire du Cameroun*, Présence Africaine, 1963
- Rapport Annuel du Gouvernement Français à l'Assemblée Générale des Nations Unies sur l'Administration du Cameroun placé sous la Tutelle de la France : 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957

- *Revue Juridique et Politique*, Indépendance et Coopération, 1973
- Journaux dont : *La Voix du Kamerun, Le Messenger, La Nouvelle Expression, Mutations, Dikalo, Aurore Plus, Le Front, Cameroon Tribune*, etc.